

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1583/PCG prescrivant suspension du permis de conduire interdiction de solliciter un permis de conduire.

n° 71-1583/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
29 novembre 1971

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1971

Date du numéro
10 décembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Sont suspendus pour une durée de quinze jours : Le permis de conduire n° 1167/70 à M. Awad Ahmed Kaved Arabe Machlahi, né en 1953 à Djibouti de Ahmed Kayed et de Goumah Abdallah, demeurant à Ambouli, lieu dit la Montagne. Le permis de conduire n° 236/71 délivré le 20 février 1971 à M. Loy Jean-Louis, né en 1950 à Mirecourt (88), demeurant à Unité Marine de Djibouti. Le permis de conduire n° 935/B délivré le 27 août 1969 à Djibouti à Hassan Ali Mohamed, né en 1941 à Djibouti, demeurant quartier 4 boulevard de Zeïlan, maison 607, à Djibouti. Le permis de conduire n° 698/61 délivré le 27 octobre 1961 à Djibouti à Abdillahi Ismaël Mahamoud, né en 1936, demeurant quartier 3, boulevard 23, n° 106. Le permis de conduire n° 39053 délivré le 26 mars 1968 à St-Pierre (Réunion), à M. Hoarau Georges Marie, militaire au S.M.B. Le permis de conduire n° 350926 délivré le 23 mars 1968 par préfecture de la Loire-Atlantique, à M. Huet Bertrand, le, 4 novembre 1951 à St-Aïgnan de Grand-Lieu (44), militaire au S.M.B. Le permis de conduire n° 265050 délivré le 26 mars 1969 par préfecture de l'Aisne à M. Saintot Francois, militaire au 6° RAMa, née le 2 août 1944 à Nancy (54). Le permis de conduire n° 46/B, délivré le 25 janvier 1963 par préfecture Djibouti, à M. Mourad Abdoul Samad, demeurant rue de Paris, n° 12. Le permis de conduire n° 912/BDC délivré le 15 novembre 1963 à Diibouti, à M. Omar Ibrahim Egueh, né vers 1932 à Djibouti, demeurant Lotissement du Stade, n°>702/3.

Art. 2

— Sont suspendus pour une durée de vingt et un, jours : Le permis de conduire n° 317/63 du 3 septembre 1970, délivré à Djibouti à M. Abdi Omar Youssouf, né vers 1946 à Djibouti, demeurant quartier 7, avenue 16, maison neuve près poudrière. Le permis de conduire n° 454 délivré le 9 février 1965 à Djibouti, à M. Ismaël Abdi Dirieh, né vers 1944 à Doudah, demeurant quartier 6, boulevard 53, maison 14.

Art. 3

— Sont suspendus pour une durée d'un mois : Le permis de conduire n° 1010/66 délivré en 1966 à Djibouti à M. Ahmed Aden Boeuh, né vers 1947 à Damerjog, demeurant quartier 4, boulevard 14, maison 2. Le permis de conduire n° 1121/69 délivré le 8 octobre 1969 à Diibouti à M Abdillahi EFsueh Assoueh né vers 1940 à Ali-Sabieh. demeurant auartier 7. rue 31, n° 12. Le bermis de conduire n° 318739 délivré le 16 janvier 1967 à Forbach à M. Dorr Jean-Claude, né le 17 juillet 1948 à Forbach, militaire au C.T.A. 8. Le permis de conduire n° 67735 du 7 juin 1967, délivré à Marseille à M. Dedecker Henri, né le 28 février

1932 à Wezembert Le permis de conduire n° 268 délivré le 5 mars 1970 à Djibouti à M. Aden Abdillahi Osman, né vers 1951 à Djibouti, demeurant quartier 4, boulevard 9, maison 94. Le permis de conduire n° 1965 délivré le 17 mars 1971 à Do à (M Moussa Ofléh Moussa, né vers 1940 à Doudah, demeurant quartier 6, place des Chameaux. Le permis de conduire n° 103/69 délivré le 10 juin 1970 à Djibouti à M. Mohamoud Issa Djama, né vers 1948 à Djibouti, demeurant quartier 7, avenue 39, n° 17. Le permis de conduire n° 18 délivré le 03 mars 1966 à Djibouti à Mme Longlet Bernadette, née le 16 octobre 1942 à Paris (18°), demeurant boulevard Bonheure, immeuble «La Djiboutienne ». Le permis de conduire n° 3122/118 délivré le 13 février 1947 à Djibouti à M. Houssein Bareh Arreh né vers 1916 à Djibouti. demeurant quartier 6. rue 15, maison II. IA Dormie d'accondiire n° 1988/64% délivré le 27 mai 1970 à Djibouti à M. Abdou Mohamed Ibrahim, né vers 1930 à Obock, demeurant quartier 4, boulevard 10, n° 47.

Art. 4

Est suspendu pour une durée de 1 mois et huit jours : Le permis de conduire n° 1025/1026 délivré le 28 décembre 1968 à Djibouti à M. Ahmed Cheiko Aramis, né vers 1937 à Daba, demeurant à Ambouli.
